



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2023**

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD FRANCE

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon

75009 PARIS

Société de commissariat aux Comptes
inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de l'Est

SAS au capital de 138.150 € - RCS TROYES 421 325 424 – APE 69.20Z
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. 03.25.73.26.96 – Mail : intercomex@groupe-intercomex.fr


commissaire
aux comptes



Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD
20 rue Vignon
75009 PARIS

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

Société de commissariat aux Comptes
inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de l'Est

SAS au capital de 138.150 € - RCS TROYES 421 325 424 – APE 69.20Z
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. 03.25.73.26.96 – Mail : intercomex@groupe-intercomex.fr


commissaire
aux comptes



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 5 Juin 2024

Pour la S.A.S INTERCOMEX,
Le Commissaire aux comptes
Éric THIERY

*Commissaire aux Comptes Inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est*



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 12/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	7 911	7 911		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	7 911	7 911		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	7 911	7 911		
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	105		105	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	105		105	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	957 536		957 536	875 077
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	957 536		957 536	875 077
ACTIF CIRCULANT	957 641		957 641	875 077
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	965 552	7 911	957 641	875 077



Bilan Passif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 12/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	201 452	65 660
Report à nouveau	(67 519)	(87 359)
Résultat de l'exercice	29 131	19 840
TOTAL situation nette :	163 064	(1 859)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	163 064	(1 859)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	756 084	809 417
AUTRES FONDS PROPRES	756 084	809 417
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	38 493	66 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		964
TOTAL dettes diverses :	38 493	67 519
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	38 493	67 519
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	957 641	875 077

Compte de Résultat (Première Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 12/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			823 870	1 282 518
PRODUITS D'EXPLOITATION			823 870	1 282 518
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			32 623	42 732
TOTAL charges externes :			32 623	42 732
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			65 462 33 896	59 511 24 005
TOTAL charges de personnel :			99 358	83 516
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			580 299	907 947
CHARGES D'EXPLOITATION			712 280	1 034 195
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			111 590	248 323

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 12/06/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	111 590	248 323
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	111 590	248 323
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	875 077	646 594
	875 077	646 594
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	957 536	875 077
	957 536	875 077
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(82 460)	(228 483)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 698 947	1 929 112
TOTAL DES CHARGES	1 669 816	1 909 272
BÉNÉFICE OU PERTE	29 131	19 840

Note d'analyse des comptes et annexe comptable

AFXB FRANCE

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Les principes respectés :

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-les comptes sont établis sur la base des encaissements et des décaissements réalisés au titre de l'année 2023 qui montre que l'association a poursuivi voire intensifié son action.

a/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

b/ Dettes : Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

c/ Autres réserves :

Le montant de cette réserve qui s'élève, au 31/12/2023, à 201.452,18 € (pour 65.659,62 € à fin 2022) est destiné à couvrir le fonctionnement administratif de l'Association et intègre, cette année, des sommes collectées mais non encore allouées à des projets précis. La contrepartie de cette somme figurant dans des comptes bancaires spécifiques au 31/12/2023.

d/ Provisions réglementées :

Le montant des provisions qui figure au passif du bilan 2023 pour une somme de 756.084,10 € (rappel 2022 : 809.417,16 €) représente les fonds dédiés sur dons. Ils constituent des engagements et seront réalisés au cours des années ultérieures pour des programmes déjà engagés à la date du 31 décembre 2023 ainsi que pour des programmes en cours de finalisation.

- L'analyse détaillée du compte de résultat 2023 :

e/ Produits et charges d'exploitation :

Le tableau ci-après présente, de façon détaillée, les produits d'exploitation, perçus au titre de 2023, en mettant en évidence les fonds dédiés aux programmes de l'Association (et les dépenses engagées).



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE

EMPLOIS	2022	2023	RESSOURCES	2022	2023
<i>dépenses opérationnelles réalisées à l'étranger</i>	907 947	580 299	<i>report des ressources collectées non utilisées au début de l'exercice</i>	646 594	875 077
<i>frais de recherche de fonds</i>	83 516	99 358	<i>dons non affectés</i>	200 941	183 257
<i>frais de fonctionnement</i>	42 732	32 623	<i>dons dédiés</i>	1 081 577	640 613
I- Total des emplois inscrits au compte de résultat	1 034 195	712 280	I- Total des ressources inscrites au compte de résultat	1 282 518	823 870
II- Dotations aux provisions	0	0	II- Reprises de provisions	0	0
III- Engagements à réaliser sur ressources collectées	875 077	957 536	III- insuffisance de ressources de l'exercice		
IV- Excédent de ressources de l'exercice	19 840	29 131			
TOTAL GENERAL	1 929 112	1 698 947	TOTAL GENERAL	1 929 112	1 698 947

f/ Produits exceptionnels :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 875.076,78 € représente la reprise des fonds dédiés sur dons et libéralités qui avaient été constatés au 31/12/2022 à hauteur de 809.417,16 € et de la réserve sur subvention de fonctionnement de l'année précédente pour 65.659,62 €.

g/ Charges exceptionnelles :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 957.536,28 € correspond aux engagements à réaliser au cours des années postérieures à l'année 2023 et enregistrés dans les comptes « Autres réserves » (pour les dépenses de fonctionnement) et « Provisions réglementées » (pour les fonds dédiés) ; ils sont la contrepartie des soldes des comptes bancaires au 31/12/2023.



AFXB France

PRODUITS / DEPENSES	2023		2022	
	Total des recettes	Total des dépenses	Total des recettes	Total des dépenses
Recettes et dépenses allouées à des projets spécifiques	EUR	EUR	EUR	EUR
FXB - Burundi	50 000	43 478	0	0
FXB - Namibia	75 500	87 634	136 953	19 293
FXB - Rwanda	180 000	125 848	170 000	122 130
FXB - S. Africa	120 898	78 634	60 168	81 276
Total projets Afrique	426 398	335 593	367 121	222 699
FXB - Myanmar	80 000	103 549	624 456	501 067
FXB - India	65 715	86 135	25 000	76 906
FXB - Mongolia	68 500	39 762	65 000	78 698
Total projets Asie	214 215	229 446	714 456	656 671
FXB - France	18 170	15 259	0	3 879
Total projets Europe	18 170	15 259	0	3 879
Total recettes et dépenses allouées	658 783	580 299	1 081 577	883 248
Recettes et dépenses non allouées à des programmes				
Dons de tiers non alloués à des programmes	165 087		200 941	
Dépenses non alloués à des programmes		131 981		150 947
Total recettes non allouées à des programmes	165 087	131 981	200 941	150 947
TOTAL PRODUITS / DEPENSES	823 870	712 280	1 282 518	1 034 195

Ressources Privées / Publiques	2023	2022
	EUR	EUR
Ressources privées	743 870	1 212 518
- Produits de la générosité du public, mécénats d'entreprise, cotisations et événements...		
Fondation d'Entreprise Alstom - Inde	65 715	25 000
Fondation Accor - Myanmar	25 000	10 000
Fondation d'Entreprise Total - Myanmar	0	609 456
Pomena Enfance - Myanmar	5 000	5 000
Orano - Mongolie	63 500	65 000
Pomena Enfance - Mongolie	5 000	0
Fondation d'Entreprise Alstom - Afrique du Sud	95 898	35 168
Fondation Air France - Afrique du Sud	20 000	20 000
Pomena Enfance - Afrique du Sud	5 000	5 000
Union Européenne - Namibie	0	119 953
Pomena Enfance - Namibie	5 000	5 000
Fondation Raja - Namibie	20 500	12 000
Fonds L'Oréal pour les Femmes - Rwanda	100 000	0
Fonds L'Oréal pour les Femmes - Burundi	50 000	0
Fonds L'Oréal pour les Femmes - Namibie	50 000	0
Fonds L'Oréal pour les Femmes - Myanmar	50 000	0
Divers donateurs privés (Legs) - Rwanda	0	100 000
Divers donateurs - France	51 937	0
Divers donateurs privés, événements	131 320	200 941
Ressources publiques	80 000	70 000
- Ville de Paris - Rwanda	80 000	70 000
Total Ressources	823 870	1 282 518

